

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : SAINT-BRIEUC
CANTON : PLOUHA

**COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2024**

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à 20 h 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
2 avril 2024

Etaient présents :
GEFFROY S. ; HELARY R. ; LE BERRE S. ; LE CALVEZ D. ; LEGER K. ; QUERE S. ; BLOT G., GUERNION N.

Absent excusé : GUENNIC L. ; KEROUANTON L., LE BOULZEC A.

Date d'affichage :
12 avril 2024

Le scrutin a eu lieu Sophie LE BERRE a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2024,
- 2) Participation au Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff – Année 2024,
- 3) Leff Armor Communauté – Validation des attributions de compensation 2024,
- 4) Travaux logement communal rue des Patriotes,
- 5) Eglise - Rénovation des portes et fenêtres,
- 6) Eglise – Restauration du portail,
- 7) Logement communal rue des Patriotes – Fixation du loyer suite aux travaux,
- 8) Participation aux voyages scolaires,
- 9) Acte de vente parcelle B 451 au lieu-dit Coz Stang en Trévèrecc – Choix du Notaire,
- 10) Vote du compte de gestion 2023,
- 11) Vote du compte administratif 2023,
- 12) Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,
- 13) Vote des taux d'imposition 2024,
- 14) Vote du Budget Primitif 2024,
- 15) Elections Européennes – Dimanche 9 juin 2024,
- 16) Couverture salle des fêtes – Réalisation d'un solin
- 17) Affaires diverses

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Couverture salle des fêtes – Réalisation d'un solin

Les membres du conseil acceptent

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 26 février 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 26 février 2024.

2) PARTICIPATION AU SYNDICAT DE VOIRIE DE LA VALLEE DU LEFF – ANNEE 2024

Madame le Maire informe l'assemblée que la participation pour 2024 pour le Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff pour les deux communes membres s'élève à 12 000 € :

➤ Gommenec'h : 10 000.00 €

➤ Trévélec : 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation au Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff. Cette dépense est prévue au BP 2024.

3) LEFF ARMOR COMMUNAUTE – VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu l'évaluation des charges transférées de Leff Armor Communauté pour l'année 2024.

Pour la commune de Trévélec, l'attribution de compensation négative est de 12 723.24 €. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2024.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Leff Armor Communauté.

4) TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL RUE DES PATRIOTES

Lors du conseil municipal du 26 février 2024, les élus ont décidé de procéder au relookage du logement communal situé rue des Patriotes.

Madame le Maire présente les devis pour les travaux dans la salle de bain (remplacement du WC, du groupe de VMC et des bouches)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la SARL NEDELEC de Pontrioux pour un montant HT 930.15 €.

5) EGLISE – RENOVATION DES PORTES ET FENETRES

Madame le Maire informe l'assemblée que les portes et les fenêtres de l'église sont très dégradées, il convient de procéder à leur rénovation.

Madame le Maire présente les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis présenté par Yann GARIGNON de Trévélec pour un montant de 1 910.00 €.

6) EGLISE – RESTAURATION DU PORTAIL

Madame le Maire informe l'assemblée que le portail de l'église s'est détérioré, il convient de procéder à sa restauration.

Madame le Maire présente les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer la somme maximum de 1 150 € HT pour réaliser ces travaux.

7) LOGEMENT COMMUNAL RUE DES PATRIOTES – FIXATION DU LOYER SUITE AUX TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant que la commune dispose d'un logement communal situé 3 rue des Patriotes en Trévèreec,

Considérant les travaux réalisés dans le logement communal situé 3 rue des Patriotes en Trévèreec,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la révision du loyer de ce logement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ **de fixer, à compter de ce jour, le prix du loyer mensuel, pour le logement communal suivant :**

Type	Adresse	Loyer mensuel hors charge
T 4	3 RUE DE PATRIOTES	320.00 €

➤ **de préciser que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.**

➤ **de préciser que le loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois auprès du Service de Gestion Comptable de Guingamp,**

➤ **de dire que le montant du loyer pourra être révisé annuellement suivant l'indice de référence des loyers, publié annuellement par l'INSEE et entrant en vigueur le 4^{ème} trimestre de l'année précédente.**

➤ **d'autoriser Madame le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.**

8) PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Madame le Maire propose de délibérer sur les demandes de subventions reçues en mairie pour les voyages scolaires auxquels des enfants de Trévèreec participent. Madame le Maire propose de revoir le montant des subventions à la hausse.

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 31 janvier 2022, il a été décidé de verser une subvention directement aux familles pour les enfants en primaire et maternelle (35 € ou 20 € par élève selon la durée du voyage) et pour les enfants scolarisés en collège et lycée (35 € par élève). Cette délibération a été prise pour la durée du mandat, sauf modification contraire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le montant des subventions versées comme ci-dessous :

➤ **les subventions directement aux familles pour les enfants en primaire et maternelle (45 € ou 30 €/élève selon la durée du voyage),**

➤ **les subventions directement aux familles (45 €/élève) pour les enfants scolarisés en collège et lycée.**

Ce principe de versement est adopté pour la durée du mandat, sauf modification contraire.

9) ACTE DE VENTE PARCELLE B 451 AU LIEU-DIT COZ STANG EN TREVEREC – CHOIX DU NOTAIRE

Vu le courrier reçu le 30 mars 2023 par M. Dominique GONDET et Mme Gwénaëlle PICHON,

Vu les délibérations des conseils municipaux en date du 12 avril 2023, du 14 juin 2023, du 27 septembre 2023 et du 20 décembre 2023 concernant la vente de la parcelle cadastrée B 451 et appartenant à la commune,

Vu la consultation du Pôle d'évaluation domaniale en date du 11 mai 2023,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue dans la commune du 4 septembre 2023 au 18 septembre 2023,

Vu le procès-verbal des observations, propositions et contre-propositions du public en date du 20 septembre 2023 du Commissaire-Enquêteur,

Considérant les observations formulées sur le registre d'enquête publique sur le prix de vente de la parcelle ainsi que sur le choix de cette transaction et sur l'utilisation de la dite parcelle,

Vu le rapport de l'enquête publique menée par Mme Martine VIART, Commissaire Enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente en l'Office Notarial de Maître Julien-Pierre GLERON, situé à GUINGAMP (22200), 4 place du Champ au Roy.

10) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 préparé par le Trésorier municipal.

En fonctionnement, le total des dépenses est de 126 108.27 € et le total des recettes est de 216 555.70 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 90 447.43 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 94 389.55 € et les recettes s'élèvent à 168 649.94 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 74 260.39 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le Trésorier.

11) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Premier Adjoint présente le Compte Administratif 2023 :

En fonctionnement, le total des dépenses est de 126 108.27 € et le total des recettes est de 216 555.70 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 90 447.43 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 94 389.55 € et les recettes s'élèvent à 168 649.94 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 74 260.39 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023, moins une voix, Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

12) VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2024

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de celui-ci, qui fait apparaître un excédent de **90 447.43 €** de la façon suivante :

A la section investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **64 447.43 €**

A la section de fonctionnement, au compte 002 (excédent antérieur reporté) : **26 000.00 €**

Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes de l'investissement au BP (Budget Primitif) 2024 pour un montant de **74 260.39 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

13) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2024.

Madame le Maire propose de maintenir les taux. Elle explique qu'il faut tenir compte du fait que, en raison de la revalorisation automatique des bases de fiscalité, en 2024 il y a une augmentation au niveau nationale de 3.9 %, en 2023 l'augmentation était de 7.1 %. Les impôts dus par nos administrés ont donc mécaniquement augmenté de 7.1 % en 2023 et augmenteront également mécaniquement de 3.9 % cette année... A cela s'ajoute l'augmentation du prix de l'électricité, du carburant...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2023 pour 2024 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.15 %,**

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.43 %,**

- **Taxe d'habitation : 12.36 %**

14) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre :

En section de Fonctionnement à la somme de : **185 512.59 €**

En section d'Investissement à la somme de : **179 176.69 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 de la commune.

Dans le cadre de la fongibilité des crédits introduite dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à opérer des virements de chapitre à chapitre dans la limite de :

➤ **7.5% des dépenses réelles de fonctionnement,**

➤ **7.5 % des dépenses réelles d'investissement.**

Les décisions de virement de crédits de Madame le Maire devront être transmises en préfecture et faire l'objet d'une information au conseil dès sa plus proche réunion.

L'exercice 2023 se clôture avec un résultat de fonctionnement de 90 447.43 € et d'investissement de 74 260.39 €. La situation financière de la commune est saine, les dépenses sont maîtrisées mais il faut rester prudent.

Le budget en investissement pour 2024 est évalué à 69 060 € :

➤ Aménagement du bourg (RD6) pour la sécurisation, accompagné par l'ADAC pour un montant de 36 000 € financé à 60 % (DETR et amende de police)

➤ Rénovation d'un logement communal : 25 000 €

➤ Réparation vitraux de l'église : 5 000 €

➤ Réfection des peintures des portes et fenêtre et portail de l'église pour 3 060 €

15) ELECTIONS EUROPEENNES – DIMANCHE 9 JUIN 2024

Composition du bureau :

Présidente : Sandrine GEFFROY

Assesseurs : Sophie LE BERRE et Nicolas GUERNION

Assesseurs suppléants : Denise LE CALVEZ et Lionel KEROUANTON

Secrétaire : Armelle LE BOULZEC

Secrétaire suppléant : Richard HELARY

PERMANENCES

08h00 – 11h15	Sandrine GEFFROY – Denise LE CALVEZ – Katell LEGER
11h15 - 14h30	Grégoire BLOT - - Sophie LE BERRE – Armelle LE BOULZEC
14h30 – 18h00	Nicolas GUERNION – Lionel KEROUANTON – Sandrine GEFFROY

16) COUVERTURE SALLE DES FÊTES – REALISATION D'UN SOLIN

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un solin dans les combles au-dessus de la salle des fêtes.

Madame le Maire présente les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis présenté par l'entreprise RAOUL Romain Couverture de Tremeven pour un montant de 1 789.00 €.

17) AFFAIRES DIVERSES

- Animation « Au clair de lune » : 13 août 2024
- Cérémonie du 8 mai 2024

Fin de séance : 21 h 45